

Compte rendu du Conseil d'Administration du 25 février 1999

Les décisions

- Approbation amendée du projet de contrat d'établissement
- Projet DEPARE en formation continue
- Deux projets Interreg II
- Deux subventions aux associations
- Approbation du compte-rendu du 14 Janvier 1999

ⓂⓂⓂⓂⓂ

Informations

- Postes enseignants : JC. Angué rappelle que le ministère, qui a accordé 12 créations de postes, avait proposé tout d'abord une répartition 5 ATER- 7 enseignants, puis, après le refus du président, 4 ATER- 8 enseignants. Après de nouvelles négociations, l'UVHC a obtenu 3 ATER- 9 enseignants.

JC. Angué commente ensuite la liste des 12 créations et précise que le poste de professeur 61ème section est transformé en maître de conférences (MCF) 27ème ; les postes MCF 26ème, MCF relations internationales, MCF 74ème sont accordés en ATER.

F. Morel félicite le président et l'équipe de direction qui a obtenu cette amélioration substantielle (passer de 5-7 à 3-9), ce qui prouve, dit-il, qu'il ne faut jamais s'arrêter aux premières propositions du ministère et qu'il faut toujours se battre pour essayer de les améliorer. " *Voilà un résultat positif* " conclut le responsable Snes-Sup de l'établissement.

- IATOSS : Dans le compte-rendu du conseil d'administration du 14 janvier 99, il est dit que la dotation exceptionnelle IATOSS de 4,5 MF serait réduite de 0,75 MF par an, montant équivalent à 5 postes. Cette phrase a provoqué une inquiétude vive chez les IATOSS contractuels qui ont cru que l'université envisageait de les licencier à raison de 5 postes par an.

Le président déclare qu'il n'acceptera aucun licenciement économique de contractuels IATOSS.

Contrat d'établissement

Les premières négociations de ce projet de contrat ont commencé en septembre 96. De septembre 96 à septembre 97, ont été élaborés le bilan du contrat précédent et le projet d'établissement 1998-2001 qui ont mobilisé l'ensemble de l'université. Ce contrat devait être signé au 1.01.98 mais des changements politiques, des restructurations au ministère, la perte des dossiers de l'UVHC par l'administration centrale (40 dossiers !)... ont retardé la date de signature.

L'université a tout de même reçu du ministère une première proposition synthétique d'une quinzaine de pages, il y a quelques semaines. Le plan proposé par l'UVHC et accepté est le suivant :

- I. Adapter l'offre de formation et les pratiques pédagogiques
 - I. 1 Les conditions de la réussite
 - I. 11 l'accompagnement de l'étudiant
 - I. 12 la politique documentaire
 - I. 13 la modernisation des méthodes et des équipements
 - I. 2 L'évaluation des enseignements et du devenir des étudiants
- II. Ouvrir l'université sur le monde socio-économique et l'international
 - II. 1 la poursuite de la professionnalisation
 - II. 2 la formation continue
 - II. 3 la valorisation
 - II. 4 l'ouverture internationale
 - II. 5 la vie étudiante
- III. Dynamiser la recherche par une politique de regroupement
- IV. Optimiser le fonctionnement de l'établissement
 - IV. 1 la modernisation de la gestion
 - IV. 2 la maîtrise des heures complémentaires
 - IV. 3 les ressources humaines
 - IV. 4 le patrimoine

Ce plan met bien en valeur des caractéristiques de l'UVHC qui sont beaucoup plus développées que dans de nombreuses autres universités, comme la professionnalisation, la formation continue, l'ouverture internationale et la valorisation.

Les créations de postes ne peuvent plus figurer dans le contrat : toutefois, l'UVHC a fait figurer des éléments qui décrivent la situation de l'université et proposent une évolution.

Les premières versions du projet de contrat ont été diffusées dans l'établissement. Des propositions de modifications ont été adressées au président et intégrées. Douze amendements émanant de F. Morel sont parvenus à la présidence.

Puis des échanges ont été organisés avec le ministère, le dernier étant daté du 25 février, quelques minutes avant le début de ce conseil d'administration.

Le président lit les 2 pages du préambule qui traduit les grandes orientations du projet de contrat.

F. Morel et d'autres conseillers constatent et regrettent qu'à la 5ème ligne, après " les contrats précédents ont mis l'accent sur le renforcement indispensable des moyens " les mots " qui n'a été que partiellement réalisé " ne figurent plus dans cette dernière version.

JM. Desrumaux s'interroge sur l'opportunité de créer un conseil d'orientation stratégique, dont l'existence n'est pas prévue par la loi ajoutée M. Del Campo.

JP. Bricout estime que la vraie stratégie doit être définie à l'interne par l'ensemble des acteurs qui s'impliquent davantage.

Y. Ravalard explique que c'est un comité qui a plutôt un rôle prospectif. Le conseil choisit cette nouvelle appellation.

P. Level et JM. Desrumaux remarquent que les moyens financiers attribués à la politique de professionnalisation sont insuffisants.

M. Szymusiak ne voit aucune allusion à la sensibilisation à la création d'entreprise.

JC. Angué répond qu'une page " formation à la création d'activités et d'entreprises et projet incubateur universitaire " sera ajoutée dans la rubrique valorisation, ce qui permettra ultérieurement de rédiger un avenant.

F. Morel rappelle qu'il avait demandé un ajout concernant la création de plusieurs postes pour permettre à la B.U. de mener une politique d'extension des horaires.

JP. Bricout et JM. Desrumaux s'étonnent que la politique internationale ne cite que certaines coopérations qui ne sont pas les plus significatives de l'université. C. Delebarre répond que les actions citées dans le projet de contrat ont obtenu un financement spécifique du ministère.

B. Houriez et A. Fréville proposent un ajout concernant la recherche, sur l'ouverture aux réseaux régionaux (Fédération de Mathématiques, GRAISYHM...).

JP. Bricout découvre un vide étonnant sur le management des ressources humaines " chercheurs ". Quel mode de fonctionnement instaurer s'interrogent JP. Bricout et JC. Angué ?

F. Morel souhaite, qu'au point IV 3 sur la politique des ressources humaines, on ajoute un 3ème volet prioritaire sur la réduction du volume des heures complémentaires. Il signale ensuite qu'il votera contre un projet de contrat qui ne comporterait pas l'engagement du ministère de réduire de façon significative le déficit reconnu sur la durée du contrat, les déficits reconnus devant être mentionnés. M. Del Campo rejoint la position de son collègue.

JC. Angué propose d'ajouter ces précisions et pour les personnels enseignants et pour les IATOSS.

Avant de passer au vote, le président relit les amendements proposés par le conseil (la partie du texte à modifier est présentée entre parenthèses et l'amendement est en italiques) :

- page 3 : (la création d'un conseil d'orientation stratégique) est remplacé par *En outre, l'université se dotera d'un comité de prospective*

- page 8 : (IUP logistique, sciences de gestion, DESS ergonomie, TM aide à la décision...) : énumération supprimée

- page 10 : *et d'un incubateur universitaire* est à ajouter à la fin de la 16ème ligne, avec le texte suivant :

En effet l'Université est placée dans un contexte particulier dans le domaine de la création d'activités. Cette situation est la conséquence directe d'une situation économique locale où la grande industrie prenait, il y a encore quelques années, totalement en charge les familles de son personnel tant sur le plan social qu'éducatif. Cette situation a probablement stérilisé sur plusieurs générations tout comportement entrepreneurial. Ce constat suffit à expliquer la nécessité de travailler très en amont de la création d'entreprises pour stimuler les prises d'initiatives, sensibiliser les étudiants et les enseignants, démystifier l'entreprise, détecter les projets potentiels et mettre l'étudiant en situation de créateur, d'innovateur. Le projet

s'articule autour d'une action de formation allant de la sensibilisation de masse (1^{er} cycle) à la détection de projets de création d'activités et d'entreprises innovantes. Ce programme a été construit en étroite collaboration avec le dispositif départemental des Ruches d'entreprises et s'appuie largement sur un centre de compétences de l'Université tel que le Centre Européen de Créativité et d'Innovation Industrielle (CECII).

Ce projet se situe à l'intersection de besoins de laboratoires de recherche en matière de transfert vers les entreprises et de besoins pédagogiques de formation à la gestion de projet industriels des filières professionnalisées. Ce projet s'intègre dans une stratégie de stimulation de la créativité et de la prise d'initiatives de nos étudiants répondant aux besoins de création d'activité et d'entreprises tout en répondant à des besoins de développement de prototypes des secteurs recherche, dans la phase de valorisation.

L'Université se propose de mettre en place une cellule de gestion de projet s'appuyant sur les outils techniques et les compétences des laboratoires, centres de transfert et structures péri universitaires telles que Valuval et Valutec.

page 12 ajouter : Dans le cadre du douzième contrat de Plan Etat Région, la restructuration intra-universitaire sera accompagnée de la participation de laboratoires à la montée en puissance de pôles nouveaux de référence, par exemple en mathématiques (Fédération des Mathématiciens du Nord) et en automatique (Groupement de Recherche en Automatisation Intégrée et Systèmes Hommes Machines - GRAISYHM)

page 14 : (conseil d'orientation stratégique) remplacé par *comité de prospective*

pages 15 et 16 supprimer : (Directeur : Jérôme Oudin), (Directeur : Georges Salmer), (Directeur : Patrice Grevet)

page 17, ligne 22 : (gestion) *politique*

page 17, ligne 25 : (deux) *trois*

page 17, ligne 26 (des charges) *du potentiel*

page 17, ligne 29, ajouter : *et par alternance*

page 17 : c'est le 3ème volet prioritaire à ajouter entre les lignes 31 et 32 : *Réduire le volume des heures complémentaires*

page 17, lignes 35 et 36 : (doit être le garant de) *veillera sur (veilleront) viseront*

Enfin, à propos de la politique des ressources humaines, le ministère a télécopié un document remis aux membres du conseil : il complètera les pages 17 et 18 du projet de contrat. Sur ce texte télécopié, il faut ajouter :

- après 0,91 : *pour l'université hors IUT et à 0,83 pour l'IUT*
- après 50 emplois : *pour l'université hors IUT et à 39 pour l'IUT*
- remplacer l'établissement par : *l'université hors IUT*
- ajouter après poursuivi : *avec l'objectif de réduire de façon significative le déficit reconnu sur la durée du contrat*
- ajouter après création de postes IATOSS : *avec l'objectif de réduire de façon significative le déficit reconnu sur la durée du contrat*

Avec tous ces amendements, le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de contrat d'établissement.

Si le ministère refuse cette nouvelle version, le conseil se réunira à nouveau le 11 mars.

Développement de la formation continue

Intitulé Dispositif d'Entrée Permanente des Adultes en Reprise d'Etudes (DEPARE), ce projet, présenté par G. Dechy, dans le cadre de l'appel d'offre "développement de la formation continue", doit permettre de proposer à tout adulte de commencer sa formation sans attendre la rentrée suivante par la mise en oeuvre des outils ci-après :

- * plan de formation contractualisé entre l'université et l'adulte

- * accompagnement individuel par un enseignant
- * NTIC
- * modules de formation validables

Ce projet est approuvé, à l'unanimité. Il est transmis au ministère.

G. Dechy informe également le conseil que, dans le cadre de l'appel d'offre " projet de développement de la formation continue ", l'UVHC et l'université de Lille II ont déposé un projet commun de création d'un DEUST métiers de la ville (animateur sportif, animateur social, médiateur, NTIC, ...).

Programme Interreg II

- Formation à la qualité dans les services de Santé.

Dans le cadre du DESS qualité, formation créée en collaboration avec la faculté polytechnique de Mons, est apparu le besoin d'une démarche qualité pour le domaine de la santé : hôpitaux, cliniques, laboratoires d'analyse.

L'université a le projet de mettre en place une formation courte et non diplômante, dans le cadre d'Interreg II ; elle sollicite une subvention Interreg de 75.000 F et s'engage à co-financer la formation à hauteur de 75.000 F.

- Démarche qualité en formation continue pour l'accompagnement des adultes. L'université sollicite une subvention Interreg de 625.000 F et s'engage à co-financer ce projet à hauteur de 575.000 F.

Ces deux projets de programmes Interreg II sont approuvés, à l'unanimité.

Subventions

Le conseil approuve, à l'unanimité, le versement par l'université, de subventions aux associations suivantes :

- 10.000 F au Club Marathon Shell
- 3.500 F au Centre d'études techniques des industries de l'audiovisuel -CETIA-(pour solde de tous les comptes).

La demande de subvention présentée par l'association 3/4 de pouce, pour le film " Le conteur de charme ", sera étudié lors d'un prochain conseil.

Étaient présents :

Personnalités extérieures :	Mme Adam, Melle Gouegec, MM. Szymuziak, Van Ceulebroeck
Collège A :	MM. Bricout, Gaudier, Gazalet, Houriez, Level, Malvache, Thomas
Collège B :	Mmes Caouder, Levin, Ravez-Houzé, MM. Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Donsez, Morel, Pommeray
Collège AITOSS :	Mme Decneut, MM. Balenghien, Bury, Duboc
Collège Usagers :	Melle Daoudi, MM. Bouroi, Joing, Régnier
Membres de Droit :	M. Wiar
Membres Invités :	MM. Dechy, Delebarre, Etienne, Loquet, Nongaillard, Ravalard, Willaëys
Ont donné pouvoir :	M. Roger à M. Szymusiak

MM. Druelle et Guillaume à M. Van Ceulebroeck
M. Hörling à M. Gaudier
M. Mandiau à M. Donsez
Mme Cleuet à M. Bury
Mme Druart à Mme Decneut
Melle Fournié à M. Joing
MM. Marcoux et Morchain à M. Régnier

Excusés :

MM. Darras, Defrenne, Fréville, Herbin, Legendre,
Linditch